

Nature du document	TDRs pour le recrutement d'un consultant national
Intitulé de la mission	Animation de l'atelier de formation sur la prévention des infections et la préparation aux risques épidémiques
Financement	Subvention GC7 du Fonds mondial, Réciendaire principal : PNUD Burundi

1. Contexte et justification

L'ANSS-Santé PLUS met en œuvre des activités de lutte contre le VIH auprès des populations clés dans le cadre de la subvention GC7 du Fonds mondial, avec le PNUD comme Réciendaire principal. Son personnel travaille à la Direction exécutive, au centre médico-social Turiho et dans les antennes de Gitega, Rumonge, Makamba et Kirundo.

Ces équipes reçoivent des patients, manipulent des produits biologiques et des objets piquants, et produisent des déchets de soins. Les accidents d'exposition au sang, les infections associées aux soins et les maladies à potentiel épidémique sont des risques permanents pour les patients comme pour les agents. Dans ce contexte, l'ANSS-Santé PLUS souhaite renforcer les capacités de son personnel en matière de prévention des infections et de préparation aux risques épidémiques, afin de réduire les risques de transmission et améliorer la capacité des équipes à faire face aux situations présentant un risque épidémique. L'ANSS-Santé PLUS prévoit un atelier de deux jours pour 152 membres du personnel, réparti en six sessions. L'ANSS-Santé PLUS recrute un consultant national pour concevoir et animer cet atelier.

2. Objectifs de la mission

Objectif général. Renforcer les capacités du personnel de l'ANSS-Santé PLUS en prévention des infections associées aux soins et en préparation aux risques épidémiques en milieu de soins.

Objectifs spécifiques.

- Préparer un module sur la préparation et la riposte aux maladies à potentiel épidémique.
- Animer les six sessions de formation avec la méthodologie retenue : exposés interactifs, études de cas tirées de situations réelles, échanges d'expériences.
- Mesurer les acquis des participants par un pré-test et un post-test.
- Sensibiliser et former le personnel sur le protocole de conduite à tenir en cas d'accident d'exposition (AEX),

Résultats attendus :

- Le personnel de l'ANSS Santé PLUS est sensibilisé et formé sur les mesures de prévention des maladies à potentiel épidémique
- Le personnel de l'ANSS Santé PLUS est sensibilisé et formé sur le protocole de conduite à tenir en cas d'accident d'exposition
- Des recommandations utiles sont dégagées pour renforcer les capacités de prévention aux infections liées aux soins et les capacités de préparation aux risques épidémiques en milieu de soins.

3. Tâches du consultant

3.1 Préparation

- Revue des TDRs et échanger avec le point focal sur les profils des participants (personnel soignant, administratif et d'appui).
- Rédiger la note méthodologique et le programme détaillé de chaque session de deux jours.
- Produire les supports, les études de cas, le pré-test et le post-test.

Le programme traite au minimum : les notions de biosécurité et l'approche « Une seule santé » ; les dangers biologiques et la classification des agents pathogènes (groupes 1 à 4) ; l'évaluation des risques et la chaîne de transmission ; les moyens de maîtrise (niveaux de confinement, EPI et EPC, hygiène, nettoyage et désinfection, gestion des déchets biomédicaux) ; la gestion des incidents et la conduite à tenir en cas d'AEX ; la préparation et la riposte face aux épidémies.

3.2 Animation des sessions

Le consultant anime six sessions de deux jours. Deux ont lieu à Bujumbura pour le personnel de la Direction exécutive, et du centre médico-social Turiho. Quatre ont lieu aux chefs-lieux des antennes de Rumonge, Makamba, Gitega et Kirundo. L'itinéraire prévu au budget est Bujumbura, Rumonge, Makamba, Gitega, Kirundo, puis retour à Bujumbura.

3.3 Évaluation et rapportage

- Administrer le pré-test avant chaque session et le post-test à la fin, puis comparer les résultats par site.
- Rédiger le protocole de conduite à tenir en cas d'AEX, en cohérence avec les directives nationales du ministère de la Santé publique et avec les référentiels de l'OMS.
- Présenter un rapport final au point focal.

4. Livrables

N°	Livable	Échéance
1	Note méthodologique, programme détaillé de deux jours et chronogramme des six sessions	Trois jours au moins avant la première session
2	Supports de formation, études de cas, pré-test et post-test (versions électroniques)	Trois jours au moins avant la première session, après validation par le point focal
3	Protocole de conduite à tenir en cas d'accident d'exposition (AEX)	Avec le rapport final
4	Rapport final : déroulement de chaque session, effectifs par site, résultats comparés du pré-test et du post-test, difficultés rencontrées, recommandations. Annexes : listes de présence signées et supports utilisés	Sept jours après la dernière session

5. Durée et lieu d'exécution

La préparation des modules de formation est planifiée sur 2 jours, la mission de formation représente douze jours de facilitation (six sessions de deux jours), à réaliser après la signature du contrat et avant la fin du mois d'octobre 2026. Les dates exactes de chaque session sont arrêtées avec le point focal dès le démarrage. Les sessions se

tiennent à Bujumbura et aux chefs-lieux des quatre antennes. La préparation du rapport final de la consultance est planifiée sur 2 jours.

6. Profil requis

- **Nationalité** : burundaise.
- **Formation** : diplôme universitaire en médecine, en sciences infirmières ou en santé publique, avec une formation ou une certification en prévention et contrôle des infections (PCI), hygiène hospitalière ou biosécurité. Un master en santé publique option épidémiologie est un atout.
- **Expérience** : cinq ans au moins en prévention et contrôle des infections en milieu de soins ; trois formations au moins de professionnels de santé sur ce thème ; expérience de la préparation ou de la riposte à une épidémie (fièvre hémorragique virale, choléra, mpox ou autre).
- **Connaissances** : directives nationales et référentiels de l'OMS en matière de PCI ; pédagogie active auprès d'adultes.
- **Langues** : français et Kirundi courant, à l'oral comme à l'écrit.
- **Atouts** : connaissance des programmes VIH ; expérience avec des projets financés par le Fonds mondial ou mis en œuvre avec le PNUD.
- **Disponibilité** : pour douze jours de formation, dont huit hors de Bujumbura, sur la période indiquée.

7. Encadrement et conditions de la mission

Le consultant travaille sous la supervision du point focal de l'activité. La coordination du projet GC7 valide les livrables.

L'ANSS-Santé PLUS assure le transport du consultant dans un véhicule de l'association avec chauffeur, ses per diem pendant la tournée dans les antennes, le kit du formateur (flip chart et marqueurs) ainsi que les pauses cafés et déjeuners des participants.

Les honoraires couvrent aussi la préparation des supports, le protocole AEX et le rapport final. Les impôts et retenues applicables sont traités conformément à la réglementation burundaise et aux procédures de l'ANSS-Santé PLUS.

Le paiement des honoraires se fait après la validation du rapport final et du protocole AEX.

8. Candidature et sélection

L'évaluation des offres se fera en deux étapes :

1. Evaluation des offres techniques, portant notamment sur les qualifications et l'expérience du consultant, les références de missions similaires ainsi que la qualité de la note méthodologique proposée.
 2. Evaluation des offres financières sera effectuée après l'analyse des offres techniques.
- a) **L'offre technique** : elle comprendra une lettre de motivation, un CV détaillé, les copies des diplômes et attestations, deux références de missions comparables et une note méthodologique de deux pages au plus décrivant l'organisation proposée pour les deux jours de formation.
- b) **L'offre financière** : elle comprendra une proposition financière détaillée présentant les honoraires du consultant liés à la réalisation de la mission.



L'offre technique et l'offre financière devront être présentées sous plis fermés et séparés, chacun portant clairement la mention correspondante (« Offre technique » ou « Offre financière »). Les deux plis séparés seront ensuite placés dans une seule enveloppe, fermée qui sera déposée au bureau de la Direction Exécutive de l'ANSS-Santé PLUS (6, avenue Muhabo, Kigobe, Bujumbura) au plus tard le 15/10/2026.

L'évaluation technique porte sur les critères techniques suivants, conformément aux procédures de l'ANSS-Santé PLUS et aux exigences du Récipiendaire Principal :

Critère	Points
Diplôme (médecine, en sciences infirmières ou en santé publique) et formation en prévention et contrôle des infections, hygiène hospitalière ou biosécurité, Master en épidémiologie (atout)	15
Expérience en prévention et contrôle des infections en milieu de soins	25
Expérience de formation de professionnels de santé	20
Expérience en préparation ou riposte aux épidémies	15
Note méthodologique	25
Total	100

Les critères « qualité technique » et « coût » seront notés chacun sur un maximum de 100 points dans un premier temps puis ramené à la pondération de 80% pour le critère « qualité technique » contre 20% pour le critère « coût ». Les notes obtenues pour chaque critère par prestataire, seront ensuite additionnées et le prestataire qui aura obtenu le score le plus élevé sera retenu et invité à négocier le contrat, à condition qu'il/elle ait obtenu le score minimal de qualification technique requis de 70%.

Fait à Bujumbura, le 28/09/2026

La Directrice Exécutive de l'ANSS Santé PLUS

Madame KABUGUBUGU Martine

